conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

1. Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : OatWell® 22

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du : Destiné à l'enrichissement des aliments

mélange

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : DSM Nutritional Products Europe Ltd

PO Box 2676 CH-4002 Basel +41618157777

Téléphone : +41618157777
Téléfax : +41618157770
Adresse e-mail Personne : sds.nutritionalproducts@dsm.com

Adresse e-mail Personne responsable/émettrice

responsable/émettrice

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 62 866 2314

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Classification (67/548/CEE, 1999/45/CE)

Selon les Directives CE 67/548/CEE ou 1999/45/CE, n'est pas une substance ni un mélange dangereux.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

2.3 Autres dangers

Risque d'explosion de poussière.

3. Composition/ informations sur les composants

Synonymes : Bran of Avena sativa, rich in fiber

Brève description du produit : Produit naturel transformé

Son d'avoine

3.1 Substances

Remarques : Aucun ingrédient dangereux

1/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de

premiers secours.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la

peau

: Oter immédiatement les vêtements et les chaussures

contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau.

En cas de contact avec les

yeux

: Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Enlever les lentilles de contact.

Protéger l'oeil intact.

Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

> Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

: Aucun symptôme spécifique connu. Symptômes

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traiter de façon symptomatique.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction : Eau appropriés Mousse

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Equipement de protection : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire spécial pour les pompiers : autonome.

Information supplémentaire : Prenez garde au risque d'explosion de la poussière.

Mesures à prendre en cas de déversement accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

2/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

Utiliser un équipement de protection individuelle.

Éviter la formation de poussière.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer et enlever à la pelle.

6.4 Référence à d'autres sections

Équipement de protection individuel, voir section 8.

Les dispositions concernant l'élimination sont consultables à la rubrique 13.

7. Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une

manipulation sans danger

contre l'incendie et

l'explosion

: Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection : Éviter la formation de poussière.

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière

se forme.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2 Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les

aires de stockage et les

conteneurs

: Stocker à température ambiante.

: Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

en commun

Précautions pour le stockage : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Non applicable

8. Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est Protection respiratoire

normalement nécessaire.

En cas de fortes concentations de poussière, utiliser un masque anti-poussière adapté aux conditions locales.

Protection des mains : Matière pour gants: par exemple caoutchouc nitrile

> 3/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du

corps

: Vêtements légers de protection

Mesures d'hygiène : Pratiques générales d'hygiène industrielle.

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect : poudre fine

Couleur : jaune pâle - brun

Odeur : neutre

Seuil olfactif : Pas d'information disponible.

pH : Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition : non déterminé
Point d'éclair : Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz) : Peut former des concentrations de poussière combustibles

dans l'air

Pression de vapeur : non déterminé

Densité de vapeur relative : Non applicable

Densité : non déterminé

Hydrosolubilité : partiellement soluble

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non applicable

Température d'auto-

inflammabilité

: Donnée non disponible

Décomposition thermique : Se décompose par chauffage.

Dangers liés à des réactions exothermiques

Propriétés explosives : Donnée non disponible Propriétés comburantes : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Propriétés explosives de la

poussière

: Valeur KST: 73 m.bar/s (Échantillon de produit, Valeur médiane de l'échantillon testé env. 0,11 mm. Perte à la

dessiccation 3,64 %)

Classe d'explosibilité de

poussière

: St1

Surpression maximum de

l'explosion

: 7,1 Bar (Échantillon de produit, Valeur médiane de

l'échantillon testé 0,11 mm, Perte à la dessiccation 3,64 %)

Énergie minimale d'ignition : 50 - 100 mJ (Échantillon de produit, Valeur médiane de

l'échantillon testé 0,11 mm, Perte à la dessiccation 3,64 %,

EN 13821)

L'Énergie minimale d'inflammation (EMI) d'un mélange poussière/air dépend de la taille des particules, de la teneur

4/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

en eau et de la température de la poussière : plus la poussière est fine et sèche, plus l'EMI est faible.

: Remarque générale : les caractéristiques de l'explosion de poussière indiquées ne valent que pour ce produit et

dépendent des paramètres de l'échantillon.

Résistivité volumique de la

poudre

: env. 2E+12 Ohmm (Test conduit avec un produit équivalent.,

Valeur médiane de l'échantillon testé 0,19 mm, Perte à la

dessiccation 4,1 %)

La matière peut accumuler des charges électrostatiques et peut de ce fait provoquer une ignition d'origine électrique.

Taille des particules : >= 50 % < 0,125 mm

Masse volumique apparente : env. 400 kg/m3

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de dangers particuliers à signaler.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Chaleur.

10.5 Matières incompatibles

Acides forts et bases fortes Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition en utilisation conforme.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale : Donnée non disponible

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

: Donnée non disponible

: Un contact prolongé avec la peau peut provoquer une irritation

cutanée.

Lésions oculaires

graves/irritation oculaire

: Le contact de la poussière avec les yeux peut provoquer une

irritation mécanique.

5/8 MSDS_CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

cutanée

Sensibilisation respiratoire ou : Donnée non disponible

Génotoxicité in vitro : Donnée non disponible

Cancérogénicité : Pas d'indication de cancérogénicité connue

Toxicité pour la reproduction : Pas d'indication d'effets indésirables sur la fertilité connue

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles exposition répétée

: Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité par aspiration : Aucune classification comme toxique pour l'exposition par

aspiration

Information supplémentaire : En raison de la nature du produit, on ne s'attend à aucune

toxicité significative.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Aucune donnée n'est disponible sur le produit lui-même.

12.2 Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité : Facilement biodégradable.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-

: Non applicable

octanol/eau

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Evaluation : La substance ne satisfait pas les critères PBT

: La substance ne satisfait pas les critères vPvB.

: non déterminé

12.6 Autres effets néfastes

Information écologique

supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

6/8 MSDS CH/FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une

entreprise d'élimination des déchets agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site

agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage

ou d'élimination.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.5 Dangers pour l'environnement

7/8

MSDS_CH / FR

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006



OatWell® 22 5015099

Version 1.1 Date de révision 10.03.2015 Date d'impression 01.11.2017

ADR

Marchandise non dangereuse

RID

Marchandise non dangereuse

IMDG

Marchandise non dangereuse

IATA

Marchandise non dangereuse

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

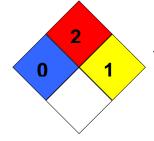
Donnée non disponible

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

NFPA Classification : Danger pour la santé: 0

Risque d'incendie: 2 Danger de réactivité: 1



MSDS CH/FR

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable

16. Autres informations

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

Abréviations: 67/548/EEC= Dangerous Substances Directive. 1999/45/EC= Dangerous Preparations Directive. Regulation (EC) No. 1272/2008= Regulation on classification, labelling and packaging of substances and mixtures. DNEL= Derived No-Effect Level. PNEC= Predicted No-Effect Concentration. NFPA= National Fire Protection Association (USA). IATA= International Air Transport Association. IMDG= International Maritime Dangerous Goods. RID= International Rule for Transport of Dangerous Substances by Railway; ADR= European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road. TWA= Time Weighted Average (pondérée dans le temps). VME= valeur moyenne d'exposition. STEL= Short term exposure limit. VLCT= Valeur limite à courte terme. VLEP = valeur limite d'exposition professionnelle.

8/8